

U n peu moins d'allocataires pour les minima sociaux

Le nombre de Réunionnais percevant au moins un des minima sociaux baisse très légèrement entre 2007 et 2008. Il reste supérieur à 140 000 personnes. La diminution du nombre d'allocataires du RMI et de l'ASS se poursuit, mais moins fortement qu'entre 2006 et 2007. Le nombre de bénéficiaires du "minimum vieillesse" est en baisse continue, mais reste à un niveau élevé (plus de 30 000 personnes).

Le montant des prestations versées en 2008 est de 760 millions d'euros, il augmente de 0,6 % par rapport à 2007. Les sommes versées au compte de l'allocation vieillesse ont augmenté suite au versement d'une prime exceptionnelle de 200 € en 2008. Cette prime a représenté une somme globale de plus de 6 millions

d'euros, qui explique la hausse globale de cette allocation.

Le RSO continue de progresser. Seule allocation spécifique aux Dom, le RSO s'adresse aux allocataires du RMI de plus de 50 ans qui s'engagent à quitter définitivement le marché du travail. Avec le vieillissement de la population, on assiste à un transfert continu de bénéficiaires du RMI vers le RSO dont le montant est légèrement plus avantageux pour les personnes isolées.

Enfin, avec un nombre d'allocataires stable, les montants versés pour l'API et l'AAH augmentent au rythme de la réévaluation de leur montant. ♦

Bruno LORIGNY
Insee Réunion

Évolution du nombre d'allocataires et des montants des principaux minima sociaux

	Allocataires*		Montant (en millions d'euros)	
	2008	Évolution 2008/2007 (%)	2008	Évolution 2008/2007 (%)
TOTAL	140 801	- 1,2	760,3	0,6
dont :				
- RMI (revenu minimum d'insertion)	66 828	- 2,1	368,1	- 0,6
- ASPA ¹	30 463	- 1,7	137,1	3,8
- AAH (allocation aux adultes handicapés)	11 590	4,1	79,3	1,5
- ASS (allocation de solidarité spécifique)	11 211	- 8,0	66,8	- 2,8
- API (allocation de parent isolé)	13 250	1,3	65,4	1,3
- RSO	7 359	2,8	40,3	7,0

Sources : Caisse des dépôts et Consignations de Bordeaux, Caf Réunion, Assedic, CGSS

* Le nombre total d'allocataires indique le nombre de personnes qui perçoivent au moins un des minima. Certains allocataires peuvent percevoir une allocation en complément d'une autre, par exemple un complément RMI à l'ASS, l'AAH ou l'API. Cette année, le nombre de personnes percevant deux allocations est en baisse. D'autre part, certaines allocations n'apparaissent pas dans le tableau. C'est pourquoi la somme des bénéficiaires pour chacune des allocations est différente du total des allocataires.

¹ L'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) mise en place au 1^{er} janvier 2007 est une allocation unique qui succède à l'Allocation spéciale vieillesse. Le montant versé pour cette allocation correspond au montant cumulé de l'allocation spéciale et de l'allocation supplémentaire. Les anciens allocataires continuent de percevoir leurs allocations antérieures. Le nombre total d'allocataires en 2007 a été revu depuis l'édition du bilan économique 2007.